



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 septembre 2024 à 20h00

Convoqué le 2 septembre 2024, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 6 septembre 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

MMES. Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Adeline VALOT,

et MM. Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Jérémy JEANNEREY, Patrick MANCASSOLA.

Absent(es) ayant voté par procuration : Magali BARDEY qui a donné pouvoir à Aurélie KRUGER, Philippe GUILLOT, Ghislaine VERNET.

Secrétaire de Séance : Martial WALTER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Tarif pour scellement d'urne sur concession existante
2. Création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
3. Convention de mise à disposition d'employé communautaire
4. Projet de plantation de haies avec la fédération des chasseurs de Haute-Saône
5. Subvention au club de motocross
6. Délibération modificative budgétaire sur budget communal et service assainissement
7. Cession de matériel communal
8. Devis de réfection du toit de l'immeuble des studios situé 1 place de grapigny
9. Location du garage situé sous la salle des fêtes
10. Cession de l'immeuble situé 14 rue Pauléon Fournot

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 juin 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2024 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

1. Tarif pour scellement d'urne sur concession existante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 11 Voix pour et 1 abstention :

- **de fixer le tarif de la redevance municipale cinéraire, pour un scellement d'urne sur une pierre tombale dans le cimetière communal, à 150 euros TTC (cent cinquante euros).**

2. Création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **décide la création, d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.**

3. Convention de mise à disposition d'employé communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **autorise le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la CC Terres de Saône.**

4. Projet de plantation de haies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **d'approuver le projet de plantation de haies avec la fédération des chasseurs de Haute-Saône d'une longueur estimée à 377 mètre linéaire.**

5. Subvention au Club de moto-cross

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 10 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au club de moto-cross de Saint-Rémy-en-Comté.

6. Délibération modificative budgétaire commune et service assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- décide d'approuver la délibération modificative de crédits n°3 du budget communal et la délibération modificative n° 1 du service assainissement.

7 Cession de matériel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- de céder 10 chaises d'occasion à Monsieur Gérard FAVRET, pour la somme forfaitaire de 150 euros TTC.

8. Devis de réfection du toit de l'immeuble des studios

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- d'approuver le devis établi par l'entreprise DAVAL, domiciliée 73 rue Marquiset à FONTAINE LES LUXEUIL, d'un montant de 59 742,06 Euros TTC, pour la réfection du toit du bâtiment des studios situé 1 place de grapigny.

9. Location du garage sous la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à louer le garage situé sous la salle des fêtes, sis 2 rue de chantereine,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 60 Euros.

11 Cession de l'immeuble situé 14 rue Pauléon Fournot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- de procéder à la vente au plus offrant du pavillon sis au n° 14 de la rue Pauléon Fournot devenu libre de toute occupation,
- de fixer le prix de retrait de la vente à 50 000€.
- La date souhaitée pour la remise des offres est fixée au 30 novembre 2024.

12. Questions diverses

Aurélien KRUGER signale à l'assemblée qu'une voiture circule sans plaque dans le village.

Jérémy JEANNERET s'interroge sur le fait que les élèves de CE1 de Polaincourt pratiquent l'activité piscine et pas les élèves de Saint-Rémy-en-Comté.

Christian PINOT et Martial WALTER.